

Inauguration du Point Info-Caf dans les locaux de l'ADIL Signature de la convention de Partenariat ADIL / CAF Jeudi 21 mars 2013 à 16h30

L'ADIL a pour mission d'apporter aux particuliers une information complète, neutre et objective sur toutes les questions liées au logement, dans le domaine de l'accès à la propriété comme dans celui de la location, sur des aspects juridiques, financiers, fiscaux ...

Son action est soutenue par de nombreux partenaires et acteurs du logement, au premier rang desquels se retrouvent le Département et un certain nombre d'autres collectivités départementales, l'Etat, Action Logement, les bailleurs sociaux, les professionnels de l'immobilier et de la construction, les représentants des usagers ainsi que la CAF de l'Eure.

Ce partenariat entre la CAF et l'ADIL de l'Eure a ainsi donné lieu à un certain nombre d'actions communes, tout au long de ces années, sur diverses problématiques du logement : droits et obligations du bailleur et du locataire, logement des jeunes, habitat indigne, impayés de loyer et expulsion,



Un Point Info-CAF,

est désormais matérialisé dans les locaux de l'ADIL de l'Eure, et qui permet d'assurer un lien plus étroit entre les missions d'information de l'ADIL et les missions d'accompagnement, d'information et de prestations de la CAF.

Cet espace dédié à la CAF et à ses allocataires, permet d'accéder gratuitement et librement aux informations sur les prestations, les actions et la documentation de la CAF, animé par la chargée d'accueil de l'ADIL.

A l'occasion du renouvellement de la convention qui les lie, la CAF et l'ADIL ont souhaité renforcer leur partenariat et le rendre plus visible, pour les allocataires de la CAF comme pour l'ensemble de leurs partenaires, en développant une offre de service qui corresponde aux compétences et champs d'intervention de l'ADIL et aux priorités d'action de la CAF.

Trois axes ont été retenus pour structurer ce partenariat entre l'ADIL et la CAF :

- L'information : Sur 7.000 consultations assurée par l'ADIL chaque année, une grande majorité concerne des familles allocataires CAF, qui peuvent trouver, grâce à ce partenariat, un accès facilité à leurs droits.
- La sensibilisation et la formation : mettre la capacité » d'expertise de l'ADIL à disposition des collaborateurs de la CAF et des publics cibles qui entrent dans les champs d'intervention prioritaires de la CAF,
- La participation au développement de projets initiés localement sur les territoires d'action CAF.



Pierre DUPEUX, Directeur et Jackie DESRUES, Président de l'ADIL



M. TANCHOUX, Président et M. DELAPLACE, directeur de la CAF



Mme GIBERT, administratrice CAF et autres participants...